

Le transport combiné Rail-Route en Ile de France



Mise en œuvre d'un nouveau système d'aide

La région Ile-de-France est la plus grande métropole du continent Européen, équivalente au 6ème pays européen en terme de poids économique. Forte d'un bassin de consommation de 11 millions d'habitants, l'Ile-de-France est une plate forme logistique majeure et génère annuellement un flux d'échanges de 170 millions de tonnes de marchandises.

Le secteur des transports est au premier plan tant en ce qui concerne la consommation d'énergie que les émissions de gaz polluants et à effet de serre.

Face à ce constat, le transport intermodal, et notamment le combiné rail-route, est une solution qu'il convient de développer.

Divers partenaires publics d'Ile-de-France ont décidé de travailler conjointement pour mettre en œuvre de nouveaux systèmes d'aide à l'organisation logistique et à l'achat de matériels dédiés au transport combiné.

ADEME



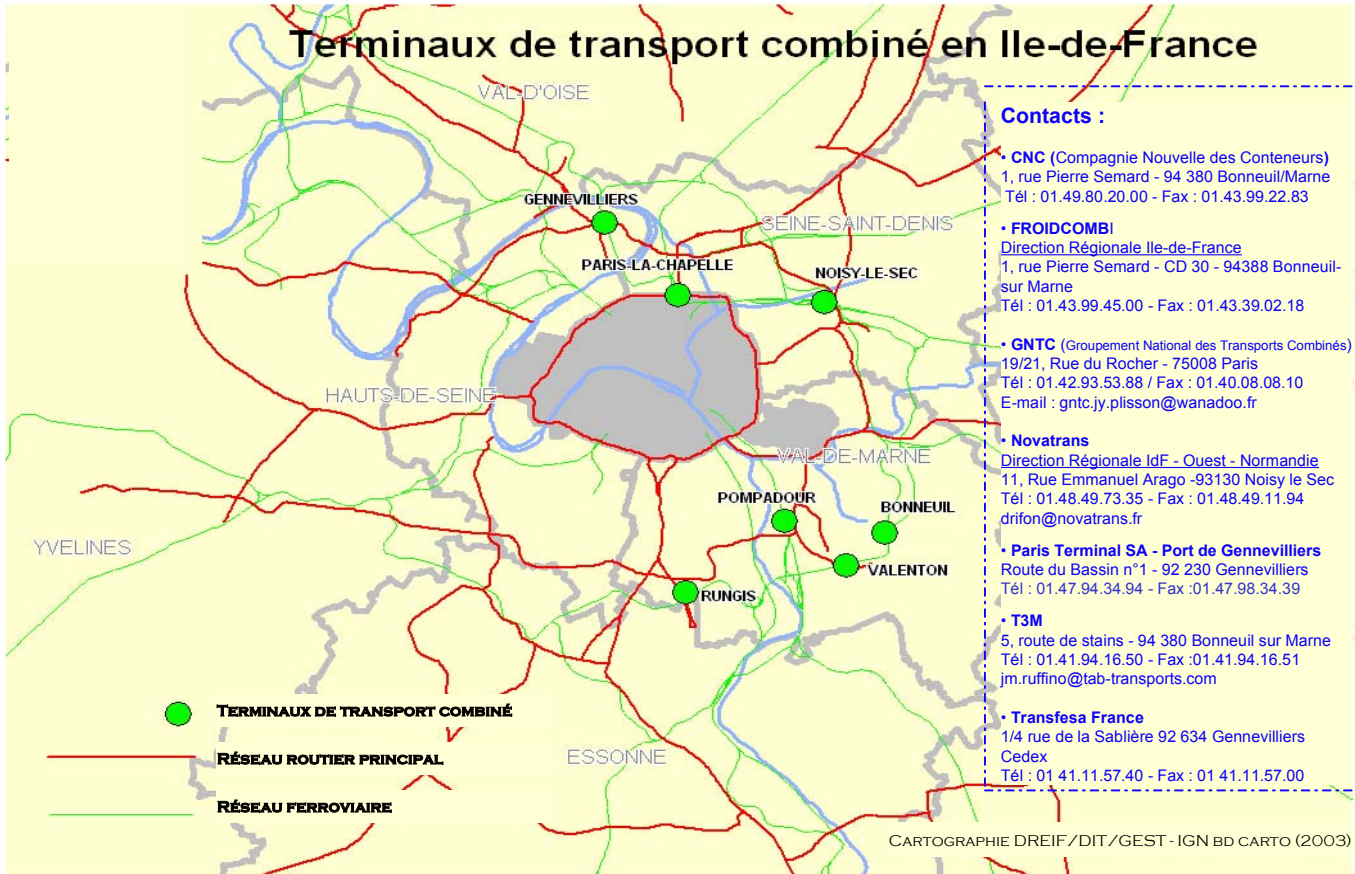
**Délégation régionale
Ile de France**

Région *ile* de France

Le Transport combiné Rail-Route est la combinaison des modes routier et ferré pour une même commande de transport, sans changement de contenant (UTI*). Il conjugue les avantages propres à ces deux modes : le chemin de fer apte à transporter de grandes quantités de marchandises sur longues distances, et le camion dont la flexibilité est imbattable pour la collecte et la distribution.

Pour les envois au départ d'Ile-de-France, les UTI sont transbordées sur les chantiers de Noisy le Sec, Valenton, Pompadour, Rungis, Paris la Chapelle, Bonneuil sur Marne et Gennevilliers.

*UTI : Unité de transport Intermodal



Aide à l'organisation :

L'ADEME a décidé de **soutenir les chargeurs et transporteurs** qui désirent valider la faisabilité d'une nouvelle organisation logistique incluant le transport combiné Rail-Route: étude de marché, recherche de partenaires pour assurer une chaîne de transport complète, investissements, impact sur les résultats d'exploitation, économie de carburant et incidence sur l'environnement...

Taux d'aide aux études : 50 %

Aides à l'investissement de la part de l'ADEME et de la Région Ile de France :

Entreprises concernées	Matériels	Aide aux investissements*
- les entreprises de transport	- les caisses mobiles	- 25% si le bénéficiaire accède à la technique
- les loueurs de matériel de transport	- les semi-remorques à prise par pince	- 20% s'il développe son utilisation
- les déménageurs	- les châssis (dans la limite d'un châssis pour deux caisses mobiles)	<i>*dans la limite de 16 euros par voyage pour des caisses supérieures à 9 m et 8 euros par voyage pour celles inférieures à 9 m.</i>
- les chargeurs		

POUR EN SAVOIR PLUS

Fabienne SCHIMENOVITZ

Tél. 01 49 01 45 46
fabienne.schimenovitz@ademe.fr

6/8 rue Jean Jaurès – 92 807 Puteaux cedex

Site internet : www.ademe.fr/ile-de-france

Tarik REDJIMI

Tél. 01 49 01 45 79
tarik.redjimi@ademe.fr